

Ordre franciscain devant Léon XIII et devant l'opinion. » Ces considérations se rapportent plus directement au Tiers-Ordre. « Pour connaître la pensée de Léon XIII sur le Tiers-Ordre, nous avons l'Encyclique *Auspicato*. C'est comme un hymne triomphal où sont chantées les prérogatives et la gloire du Séraphin d'Assise, ses œuvres grandioses et fécondes, son influence incomparable sur les âmes et les peuples, sur les lettres, les sciences et les beaux-arts, sur tout ce qui constitue, au point de vue de l'utile et du beau, l'ensemble et les détails de la civilisation chrétienne.

« Nous avons encore la lettre adressée quinze jours plus tard, au nom de Sa Sainteté, aux Curés de la ville de Rome, lettre dans laquelle sont formulées ces conclusions pratiques : « que les pasteurs des âmes, les prédicateurs et les confesseurs, *tant du clergé séculier que de quelque Ordre régulier que ce soit*, s'entendent pour exciter les fidèles à se faire inscrire dans le Tiers-Ordre de saint François. »

Nous avons dans ces paroles tombées de si haut, la pensée et la volonté du Pape, et ce n'est pas une idée personnelle à Léon XIII, c'est l'idée de la Papauté, de l'Eglise.

Ici Monsieur le Vicaire Général, dans une réflexion où transpire une délicate et aimable malice, se demande si, « par un excès d'humilité, *de tradition dans l'Ordre Séraphique*, les Pères n'ont pas trop hésité à faire retentir dans le monde catholique les pages superbes de l'Encyclique *Auspicato*, redoutant peut-être de paraître trop plaider *pro domo sua*. Mais quel est donc le curé qui ne plaide pas pour sa paroisse ? Il ne fait que cela, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre. »

« Donc, mes Révérends Pères, plus que jamais lâchez la bride à votre zèle : vous n'irez jamais aussi loin que le Stigmatisé de l'Alverne, jamais aussi loin que le Dieu du Calvaire dans la voie royale de la folie de la croix. »

Mais, le Tiers-Ordre ne convient-il pas mieux aux classes populaires qu'aux classes élevées, comme on l'insinue parfois ?

Monsieur l'abbé Simon répond à cette question : « Oui le Tiers-Ordre convient aux pauvres, ces privilégiés de Jésus : mais il ne convient pas moins aux classes élevées de la société. » Et il le prouve. Le Tiers-Ordre c'est l'union et la paix sociale, la fusion